

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

A

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Entrechaux, le 1 4

1 4 MARS 2024

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Une réunion du Comité Syndical est organisée dans la salle du conseil (mairie), à Entrechaux le :

Jeudi 21 mars 2024 à 9h00

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Validation du compte rendu du Comité Syndical du 21 février 2024

## **Délibérations**

- 3. Compte de gestion de l'exercice 2023
- 4. Compte administratif de l'exercice 2023
- 5. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
- Préparation du budget primitif de l'exercice 2024
- Ventilation GEMAPI / hors GEMAPI du budget primitif 2024
- 8. Cotisations des membres pour l'exercice 2024
- 9. Répartition des participations financières des dépenses liées à la gestion du système d'endiguement contre les crues de l'Ouvèze, de Violès à Bédarrides

## Informations et questions diverses

- 10. Récapitulatif des décisions du Président depuis le dernier Comité Syndical
- 11. Point d'information sur la crue du 9 au 10 mars 2024

Comptant sur votre indispensable présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président, Jean-François PERILIOU

POUR ASSURER LA BONNE TENUE DU COMITE SYNDICAL ET LES CONDIFIONS DE QUORUM : MERCI DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE ET DE RELAYER CETTE INVITATION A VOTRE SUPPLEANT EN CAS D'ABSENCE